

Informations aux familles n°1

Lundi 30 août 2021

Et voilà, c'est l'heure de la rentrée! En ce début d'année scolaire, toute l'équipe pédagogique formule leurs souhaits de réussite à tous les élèves.

C'est à nouveau une rentrée des classes sous protocole sanitaire car le virus COVID19 circule toujours.

Vous trouverez donc ci-joint le protocole sanitaire mis à jour pour la rentrée de septembre 2021.

L'équipe pédagogique :

- Directrice: Mme Coutella Bénédicte (CM2)
- Adjointes: Mme Micard Karine (CP), Mme Rebec Armelle (CE1-CE2), Mme Davaillon Isabelle (CE2-CM1).
- Décharge de direction: Mme Roquet Charlène
- Réseau d'Aides Spécialisées (RASED) :
Mme Houllier Marie (psychologue de l'Education Nationale), Mme Subirats Virginie (aide à dominante pédagogique), Mme Moulin-Virard Nathalie (aide à dominante relationnelle)
- ZIL (remplaçant) : Mme Duret Margaux
 - AESH : Mme Bonnefoi Claudia, Mme Christophe Gaëlle

Les horaires : Dans le cadre du respect du protocole sanitaire, les entrées et sorties de classe seront échelonnées et réparties comme suit:

Classes	Entrées	à	Sorties	à partir de
CP	Rue Calmette	8h45 – 13h20	Rue Calmette	12h00 – 16h25
CE1-CE2	Portail côté rivière	8h50 – 13h25	Portail côté rivière	12h00 – 16h25
CE2-CM1	Portail côté rivière	8h45 – 13h20	Portail côté rivière	12h00 – 16h25
CM2	Rue Calmette	8h50 – 13h25	Rue Calmette	12h00 – 16h25

Les frères et soeurs pourront entrer et sortir de l'école par la même entrée.

Merci de respecter les horaires, une arrivée tardive oblige un enseignant à quitter sa classe pour venir ouvrir !

Les documents à fournir:

- La **fiche de renseignements** est pré-remplie grâce aux indications fournies l'an passé ou lors de l'inscription. Elle va vous être remise. Merci de bien vouloir corriger **au stylo rouge** les erreurs éventuelles ou les modifications.
N'oubliez pas de signer !
- **Veillez compléter au plus tôt la nouvelle fiche d'urgence.**
- **Ces fiches** devront être remises pour le jeudi 3 septembre au plus tard.
Pour les nouveaux inscrits, ne pas oublier les autorisations de filmer et de

photographier et la diffusion de photos de votre enfant parmi un groupe sur Internet.

Rappel: Ces autorisations peuvent être révoquées et modifiées à tout moment auprès de la directrice.

- Merci de transmettre rapidement auprès de l'enseignante une **attestation d'assurance pour l'année scolaire en cours** comportant une **responsabilité civile** ainsi **qu'une Individuelle Accidents** obligatoire pour les activités facultatives (sorties payantes ou sorties qui dépassent le temps scolaire même gratuites).

Communication:

- Toutes les informations relatives au fonctionnement de l'école seront envoyées par mail.
Pour les informations relatives à la classe ou à votre enfant, le cahier de liaison pourra être utilisé (n'hésitez pas à le consulter notamment pour le tableau de comportement) mais chaque classe a une boîte mail dédiée à travers laquelle vous pouvez communiquer avec l'enseignante.

Enseignante	Classe	Adresse mail
Mme Micard	CP	ce.0360155y-c1@ac-orleans-tours.fr
Mme Rebec	CE1-CE2	ce.0360155y-c2@ac-orleans-tours.fr
Mme Davailon	CE2-CM1	ce.0360155y-c3@ac-orleans-tours.fr
Mme Coutella	CM2	ce.0360155y-c4@ac-orleans-tours.fr

Pour toute interrogation, tout questionnement concernant la scolarité de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice. Le dialogue entre l'école et la famille est un facteur de réussite pour l'élève.

- Une **réunion d'informations aux parents** aura lieu pour chaque classe dans le mois de septembre. **Ces réunions se dérouleront** dans le respect des gestes barrières. Le port du masque et le nettoyage des mains seront obligatoires pour entrer dans l'école.
Chaque enseignante vous informera prochainement de la date retenue pour sa réunion de rentrée. Elle parlera de la vie de l'école et y détaillera son programme, ses objectifs et ses projets de l'année.
- **Election des représentants des Parents d'élèves au conseil d'école** :
La date est fixée au **vendredi 08 octobre**. Le vote s'effectuera par correspondance. La procédure et le calendrier seront affichés à l'extérieur de l'école.
Nous sommes à la recherche de parents souhaitant s'investir. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de la direction.

Activités Pédagogiques:

- **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC):** Elles seront dispensées cette année encore par les enseignantes à raison de 36 heures dans l'année les **mardis, jeudis et vendredis matin de 8h15 à 8h45**. Ces APC seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des élèves en français et mathématiques ou dans le cadre d'activités incluses dans le projet d'école. Une demande écrite faite par l'enseignant sera adressée aux parents des élèves concernés pour chaque période. Elles débuteront le mardi 14 septembre.
- **Evaluations:** Comme chaque année, vous pourrez suivre les progrès de votre enfant par l'intermédiaire des cahiers du jour, du cahier d'évaluation et du livret scolaire. Cette année, les élèves de CP et CE1 passeront à nouveau du 13 au 24 septembre une évaluation diagnostique nationale.

Divers:

- **Restaurant scolaire /ALAE** : Les élèves doivent être inscrits en mairie. Ces services sont valables à compter du jour de la rentrée et sont payants. **Attention !** *Suite à la publication du nouveau protocole sanitaire, l'accueil périscolaire aura lieu au sein des locaux de l'école Saint-Martin comme l'an passé et non à l'école Saint-Vincent comme annoncé en juin. La restauration se fera comme en juin en deux services.*
- **Le transport scolaire** est géré par Châteauroux Métropole. L'inscription se fait via le site internet de Châteauroux Métropole.
- **Ils restent toujours à l'école un sac plein de vêtements non réclamés** (et ce encore pendant une quinzaine de jours).
- **Quelques consignes particulières** :
 - Ne pas envoyer **trop tôt** vos enfants à l'école.
 - Il vous est rappelé que la surveillance de votre enfant vous incombe à partir du moment où il a franchi la porte de l'école.
 - Signaler **impérativement** l'absence exceptionnelle de votre enfant par téléphone et la justifier au retour par écrit.

Au-delà de 4 demi-journées par mois sans aucune justification valable, la directrice a l'obligation de signaler tout absentéisme auprès de la Direction des services de l'Education nationale (DSDEN).

Pour toute absence supérieure à 4 demi-journées, ne relevant pas de maladie, une autorisation écrite préalable devra être faite auprès de M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale sous couvert de la directrice.
 - Les **livres prêtés par l'école** doivent être couverts et entretenus par vos soins.
 - Tout matériel de l'école emprunté ou utilisé par votre enfant doit être rendu en bon état ou remplacé.

○ **Calendrier des vacances scolaires : 2021-2022**

	Zone B
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021
Toussaint	Du vendredi 22 octobre Au lundi 8 novembre 2021
Noël	Du vendredi 17 décembre Au lundi 3 janvier 2021
Hiver	Du vendredi 4 février Au lundi 21 février 2022
Printemps	Du vendredi 8 avril Au lundi 25 avril 2022
Ascension	Du mardi 25 mai Au lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2022

Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Santé-Sécurité à l'école:

○ **Médicaments : la démarche à suivre**

Lorsque votre enfant a besoin de prendre des médicaments ponctuellement à l'école :

→ prendre contact avec l'enseignante

→ lui confier en main propre le médicament dans son emballage d'origine accompagné de l'ordonnance et d'une lettre écrite des parents lui demandant de bien vouloir administrer ce médicament.

Pour un traitement de longue durée :

→ Mise en place d'un PAI (plan d'accueil individualisé) sous le contrôle d'un médecin scolaire. Contacter la directrice.

○ Nous sommes toujours dans le cadre du **Plan Vigipirate renforcé**.

○ L'école a mis en place un **protocole sanitaire relatif à la circulation du virus Covid 19** (protocole envoyé à chaque parent).

○ Le **registre santé et sécurité** (RSST) est à votre disposition pour déclarer tout ce qui semble représenter un danger pour les usagers de l'école. Il est ouvert à toutes les personnes fréquentant l'école sous couvert du directeur.

○ Les deux **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté) "Catastrophes naturelles" et "Attentat-Intrusion" ont été mis à jour. Deux exercices seront mis en place au cours de l'année scolaire.

De même pour des exercices d'évacuation "Incendie" au nombre de trois.

○ Le **protocole de sécurité** joint au règlement intérieur de l'école définit quel est l'interlocuteur responsable suivant le moment de la journée scolaire de votre enfant.

Restant à votre écoute,

La directrice, Mme Coutella

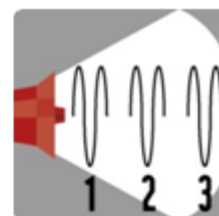
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 93.5 Mhz
FREQUENCE France Info : ...105.5..... Mhz
FREQUENCE France Inter : ... 94.9.....Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France Bleu.....93.5.....Mhz
(à compléter)

France Bleu Berry

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).